

OGGO | Le 14 novembre 2022

Allocution d'ouverture de l'ASPC

Jennifer Lutfallah, vice-présidente

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant ce comité aujourd'hui.

Mon rôle à titre de vice-présidente de la sécurité sanitaire et des opérations régionales de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) est de superviser l'élaboration des politiques, les opérations et les exigences législatives concernant la mise en œuvre des mesures de santé publique à la frontière.

Pour évaluer la nécessité et les avantages de l'application ArriveCAN d'un point de vue sanitaire, il est essentiel de comprendre le contexte dans lequel l'Agence de la santé publique menait ses activités.

Au début de la pandémie, la surveillance des mesures sanitaires à la frontière était un processus sur papier.

Au début de 2020, le gouvernement du Canada a mis en œuvre, par décret, une série de mesures renforcées à la frontière, afin de ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada.

Les points d'entrée aériens et terrestres qui accueillait avant la COVID-19 quelques milliers de voyageurs par année nécessitant des mesures sanitaires supplémentaires à la frontière devaient dorénavant appliquer des exigences renforcées en matière de COVID-19 pour tous les voyageurs qui entraient au Canada. Le mode de fonctionnement manuel, sur papier, utilisé avant la COVID-19, n'était pas adaptable pour recueillir les renseignements concernant les contacts, la vaccination et la mise en quarantaine de tous les voyageurs entrant au Canada, compte tenu de la quantité de voyageurs.

Le processus était laborieux et exigeait beaucoup de personnel. Pour compliquer encore plus le processus, les formulaires papier étaient recueillis en suivant les protocoles pour les risques biologiques. En effet, à cette étape de la pandémie, on soupçonnait que le virus pouvait vivre sur le papier.

La collecte, le classement et l'expédition des formulaires papier à l'échelle du pays, ainsi que la numérisation et la saisie des renseignements dans les systèmes de l'ASPC pouvaient prendre jusqu'à 14 jours. Les formulaires incomplets et illisibles compliquaient également le processus.

Les renseignements étaient transmis aux administrations provinciales et territoriales afin d'identifier les voyageurs en quarantaine sur leur territoire; ces renseignements servaient à communiquer avec les voyageurs afin de vérifier qu'ils respectaient les exigences de quarantaine. Toutefois, la plupart du temps, ces renseignements n'ont pas pu être fournis à temps.

C'est dans ce contexte qu'a été créée l'application ArriveCAN, au printemps 2020; une initiative conjointe entre l'ASPC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Au fur et à mesure que la science progressait, la technologie évoluait.

Au départ, ArriveCAN était une version numérique de la version papier du formulaire de coordonnées du voyageur que les voyageurs remplissaient à leur arrivée au Canada.

La collecte des renseignements à distance avant l'arrivée du voyageur permettait de réduire le nombre de questions que les agents des services frontaliers (ASF) de l'ASFC devaient poser à chaque voyageur, accélérant ainsi le délai de traitement tout en limitant l'exposition des agents à chaque voyageur arrivant au pays.

Lors d'une crise de santé publique, le temps et l'information sont essentiels. Avec les formulaires papier, l'ASPC disposait de

renseignements exploitables en moyenne entre le cinquième et le huitième jour de la quarantaine du voyageur. Avec ArriveCAN, les données utiles étaient disponibles dans les 48 heures.

À la fin de 2020, la décision de rendre obligatoire la présentation des renseignements dans ArriveCAN pour les voyageurs aériens, et, par la suite, pour tous les voyageurs au début de 2021, a facilité la capacité de l'ASPC d'appliquer les mesures frontalières visant à réduire l'introduction et la propagation de la COVID-19 associée à des voyages à l'étranger.

Dès 2021, alors que les mesures frontalières évoluaient rapidement pour réagir au variant Omicron, l'application ArriveCAN a aussi évolué rapidement. Les données sur l'historique des voyages permettaient d'identifier les voyageurs arrivés récemment en provenance de pays préoccupants. L'ASPC pouvait ensuite communiquer avec ces voyageurs individuellement, par courriel et par téléphone, pour leur demander de se faire tester et de se mettre en quarantaine. Cette réponse n'aurait pas été possible sans ArriveCAN.

La nécessité de prendre rapidement des mesures a stimulé l'innovation. La pandémie de COVID-19 a nécessité la mise au point d'un processus plus efficace pour gérer de grands volumes de données sanitaires et a accéléré la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des moyens originaux de simplifier la collecte des données.

L'outil ArriveCAN a évolué au fil de la pandémie en adoptant les changements requis lorsque les décrets étaient modifiés, pour tenir compte des conseils reçus ainsi que de la trajectoire de la pandémie. Grâce à cet outil, la qualité des données scientifiques recueillies par l'ASPC s'est améliorée, ce qui a appuyé le processus décisionnel et a permis des échanges essentiels d'information avec les provinces et les territoires.

Au total, 80 décrets différents ont été pris pendant plus de deux ans et demi pour réagir à l'évolution de la pandémie.

Sans ArriveCAN, la capacité du Canada d'appliquer les mesures frontalières mises en place par le gouvernement du Canada pour protéger la santé publique aurait été considérablement réduite.

En conclusion, ArriveCan s'est transformé en un outil numérique et simplifié pour accélérer la mise en œuvre des mesures de santé publique à la frontière dans les points d'entrée du Canada dès le début de la pandémie, alors qu'il n'y avait pas encore de vaccins et de contre-mesures médicales, et alors qu'on en savait peu sur les variants émergents. ArriveCan a continué d'évoluer plus tard dans la pandémie quand le nombre de voyageurs a atteint le niveau d'avant la pandémie.